

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2013**

L'an deux mil treize et le Vendredi 05 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de SERGINES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEROY, Maire, Conseiller Général Honoraire.

Présents : Tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de :

- Madame Marie-Hélène BOURDON qui donne procuration à Monsieur Paul BOURDON ;
- Monsieur André PITOU qui donne procuration à Madame Catherine GEEVERDING ;
- Monsieur Jean-Claude LEWANDOWSKI qui donne procuration à Monsieur Claude CHARPENTIER ;
- Jean-Pierre CROQUET.

Monsieur Paul BOURDON a été nommé secrétaire de séance.

---

### **QUESTIONS A AJOUTER A L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire demande au Conseil que soient ajoutés quatre points à l'ordre du Jour :

- Création d'un poste de rédacteur à temps complet ;
- Création d'une régie d'avances pour le 14 juillet ;
- Modification du règlement de la bibliothèque par fixation du prix du renouvellement d'une carte d'adhérent en cas de perte ou de vol ;
- Sinistre administré.

Le Conseil accepte à l'unanimité que ces questions soient traitées.

Le conseil vote à l'unanimité l'approbation du compte rendu du 07 juin 2013 avec les précisions suivantes :

Monsieur IELSCH souhaite que certains points soient ajoutés au compte rendu :

1) Lors de la réunion de conseil du 07 juin 2013 et des discussions autour du programme de travaux de voirie 2013, il avait été demandé pourquoi le programme de goudronnage 2012 n'était pas terminé. Monsieur MOTTE, adjoint chargé de la voirie, rappelle que l'entreprise ayant été choisie en conseil du 06 juillet 2012, pour des raisons de planning, n'a pu intervenir au début de l'automne. Ensuite les mauvaises conditions climatiques n'ont pas permis l'opération. Les fonds affectés ont été réservés et le goudronnage est en cours.

2) Il regrette que le renouvellement de certains matériels informatiques n'ait pas eu lieu auprès d'une société locale assurant également la maintenance. Monsieur MARTIN, adjoint chargé du dossier informatique précise qu'un devis a été demandé à trois sociétés : deux sociétés locales et la société « Rue du commerce ». C'est cette dernière qui l'a emporté pour des raisons économiques. Elle était la mieux placée.

3) Enfin il souhaite que soit précisé le contenu des « travaux d'aménagement » envisagés pour l'avenue Charles de Gaulle. Le Maire rappelle que le cabinet d'étude AZIMUT CONSEILS a été chargé d'établir une esquisse qui sera discutée en commission. Elle concerne la réfection de la chaussée, l'installation de bordures et de trottoirs, la réfection et le bouclage du réseau d'eau potable avec installation de branchements, la desserte en assainissement collectif des parcelles non desservies aujourd'hui.

Madame GEEVERDING demande des précisions concernant le remplacement des chaises du club par des chaises pliantes. Monsieur le Maire explique que pour des raisons d'encombrement et de rangement, il est souhaitable que les nouvelles chaises soient pliantes, ce qui n'exclut pas d'acquérir des chaises de qualité. Bon nombre de communes en utilisent déjà.

Cette acquisition sera faite au plus vite avant la réalisation des travaux.

### **CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION DE LA 7<sup>ème</sup> TRANCHE DE REFECTION DU RESEAU D'EAU**

Le Conseil municipal retient l'entreprise GUILLERMIN pour la réalisation des travaux de réfection du réseau d'eau pour un montant de 140 683.76 € HT.

Les travaux, dont le délai d'exécution est de 3 mois, débuteront début septembre.

### **ACCEPTATION DU DEVIS DE REMPLACEMENT DES RADIATEURS DE L'ECOLE ELEMENTAIRE**

Le conseil accepte le devis de l'entreprise Jérôme FROGET d'un montant de 14 999€ HT pour le remplacement de l'ensemble des radiateurs électriques de l'école élémentaire (36 radiateurs) et la mise en place d'une régulation.

### **DELIBERATIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES BP M14, M49 et Lotissement**

Le conseil accepte les propositions de délibérations budgétaires modificatives de la Trésorerie, à savoir :

Budget communal : amortissements de frais d'étude d'un montant de 1080€ (articles 28031, 021, 6811 et 023) et inscriptions de frais d'étude d'un montant de 1980€ en opérations patrimoniales (articles 2031 et 2181);

Budget Eau et assainissement : ventilation auprès des articles 706129 (redevance modernisation) et 701249 (redevance pollution) des recettes de l'agence de l'eau d'un montant total de 34 600€, inscrites initialement à l'article 6378.

Budget lotissement : plusieurs montants inscrits en opérations d'ordre doivent être enregistrées finalement en opérations réelles.

### **PRESENTATION DES DEVIS PROGRAMME ET TROTTOIRS**

Le Maire informe le conseil que plusieurs devis ont été demandés pour la réalisation du programme de goudronnage et de réfection de trottoirs 2013. Nous en avons reçu trois. Nous en attendons deux autres. La commission concernée sera invitée à les étudier dès que nous aurons toutes les réponses.

### **PERSONNEL : AUTORISATIONS D'ABSENCE A L'OCCASION DE CERTAINS EVENEMENTS**

Le Maire informe le conseil que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 donnant autorisation d'absence pour le personnel salarié de la fonction publique dans le cadre de certains évènements familiaux n'a pas été suivie de décret d'application pour la fonction publique territoriale. Il appartient ainsi à chaque collectivité de déterminer le nombre de jours attribués et les événements concernés. Le conseil souhaitant étudier d'avantage la question avant de délibérer sur l'ensemble de ces autorisations, fixe uniquement le nombre de jours accordés aux agents communaux en cas de mariage (5 jours). La question est reportée au prochain conseil.

### **PROTOCOLE P.E.S. V2 DE DEMATERIALISATION DE LA COMPTABILITE ET DE LA PAYE**

L'arrêté ministériel du 3 août 2011 précise que toutes les collectivités territoriales auront l'obligation de transmettre leurs flux comptables par le Protocole d'Echange Standard Version 2 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le conseil accepte l'adhésion de la commune de SERGINES dès maintenant à ce nouveau protocole d'échange standard Version 2 et la mise

en place progressive de la dématérialisation comptable, budgétaire et financière. Etant en avance nous aurons plus de temps pour la formation nécessaire.

### **DEVIS ARLI DE MATERIELS DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE**

Le conseil accepte les devis de la société ARLI pour l'acquisition d'un plan d'évacuation à l'école primaire, la remise en sécurité de son système de désenfumage et le remplacement d'extincteurs de plus de 10 ans à la salle des fêtes et à l'école maternelle. Le montant total des dépenses s'élève à 1 508.84€ TTC.

### **DEPART LOCATAIRE GENDARMERIE**

Monsieur le Maire informe le conseil du courrier du 25 juin 2013 de Monsieur FLOND, gendarme à SERGINES, annonçant son départ de la commune au 08 juillet 2013. Le conseil accepte la résiliation du bail du garage n°6 à partir de cette date.

### **AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE DE VENTE D'UN TERRAIN DU LOTISSEMENT PARCELLE N°45**

Le Maire fait part au conseil de la proposition d'achat de l'agence immobilière 3A conseil de VINNEUF, pour le terrain n°45 dans le lotissement du Moulin Neuf, parcelle cadastrée ZT 434 au montant défini par délibération du 07 décembre 2012, soit 40 000 € TTC.

Le conseil autorise le maire à signer l'acte de vente.

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL EN COMMISSIONS EN PRESENCE DES ENSEIGNANTS ET REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES POUR LA SECURITE AUX ALENTOURS DE L'ECOLE**

Le conseil entérine la décision de la commission réunie le 19 juin 2013 pour élaborer le programme d'aménagement sécuritaire à l'école.

Les grandes lignes des aménagements décidés sont les suivantes :

- Mise en zone piétonne de la rue Fernand Maître devant l'école. L'accès serait réservé au bus scolaire, aux services municipaux et aux enseignants pour leur stationnement. Des barrières doivent être installées pour canaliser les déplacements des piétons ;
- Création d'une porte supplémentaire en haut de la rue Fernand Maître avec un cheminement adapté réservé aux enfants qui prennent le bus ;
- Agrandissement de l'espace parents devant l'entrée de l'école maternelle ;
- Création d'une zone 30 avec coussins berlinois, barrières, passages protégés et stationnement rue de l'ecce Homo et rues adjacentes ;
- Mise en sens unique montant de la rue Serré jusqu'à son intersection avec la rue du moulin neuf. Aménagement de places de stationnement côté gauche de la rue Serré (terrain de boules), élargissement des trottoirs côté droit pour passage piétons ;
- Prolongement de la rue Saint Edme par des plots ;
- L'agent communal chargé d'assurer la sécurité lors des sorties et des entrées de l'école continuera de le faire.

Le Maire informe le conseil qu'il a sollicité le Conseil Général de l'Yonne pour la réalisation des plans d'aménagement. Des subventions seront demandées au titre des amendes de police.

### **PRESENTATION DU RESULTAT DE CONSULTATION DES FOURNISSEURS DE MATERIEL POUR LE REMPLACEMENT DU TRACTEUR TONDEUSE**

Le conseil décide d'acquérir un nouveau tracteur-tondeuse avec épandeur de sel pour un montant de 21 717€ HT auprès de la SARL Michel BOBLIN (2 abstentions).

### **CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR A TEMPS COMPLET**

Suite à l'avis favorable du CAP (Comité Administratif Paritaire) de l'Yonne du 20 juin 2013 concernant la promotion en interne de l'agent administratif principal 1<sup>ère</sup> classe de la commune de SERGINES au grade de rédacteur (catégorie B), le conseil décide d'ouvrir un

poste de rédacteur à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> août 2013. Le conseil lui adresse ses sincères félicitations.

**CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES ET DE RECETTES POUR LES JEUX DU  
14 JUILLET**

Pour répondre à la demande de Madame le Percepteur de SERGINES, le conseil décide de créer une régie d'avances et de recettes pour l'organisation des jeux du 14 juillet.

**MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE : FIXATION DU  
PRIX DE RENOUVELLEMENT D'UNE CARTE D'ADHERENT EN CAS DE PERTE  
OU VOL**

Le conseil fixe le prix de renouvellement d'une carte d'adhérent à la bibliothèque en cas de renouvellement pour des raisons de perte ou vol à 4€.

**QUESTIONS DIVERSES**

Les questions suivantes concernant des administrés de la commune, la réunion se poursuit à huit clos.

La séance est levée à 1:00 heure.

Le Maire,



Jean-Claude LEROY.